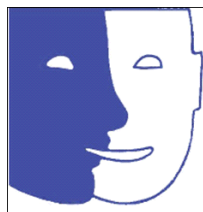


ACCESSIBILITE DES ERP AUX PERSONNES HANDICAPEES



PRESENTATION :

Les difficultés rencontrées pour l'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments recevant du public, ont incité depuis 30 ans les pouvoirs publics à élaborer des textes réglementaires imposant aux différents intervenants de la construction des dispositions et obligations permettant une meilleure intégration des personnes handicapées dans les bâtiments publics.

Pour les acteurs décideurs de la construction, intégrer ces obligations est une garantie d'éviter toute non-conformité lors d'une rénovation ou d'une construction neuve.

Objectifs : Former les professionnels du bâtiment aux obligations en vigueur concernant l'accessibilité des ERP aux personnes handicapés et aux P.M.R.

Public : Les maîtres d'ouvrages, Architectes, Maîtres d'oeuvre, Bureaux d'étude, Bureaux de contrôle, Experts bâtiment, Diagnostiqueurs Immobiliers, Gestionnaires....

Pré requis :

Aucun

Durée :

2 jours (14 heures)

Formateurs :

Maître d'oeuvre en bâtiment. Techniciens accessibilité habilités.

Points forts :

Formation dispensée par des professionnels en exercice. Les cours sont accompagnés de vidéos et de schémas interactifs. Démonstration de logiciel « accessibilité » remise de trame excel.

84 Quai de la Loire 75019 Paris

Tel : 01 42 01 10 51 / Fax : 01 42 01 19 29

SARL au capital de : 1000.00 € SIRET : 477 742 753 000 15 – code APE : 804D

TVA Intracommunautaire : FR 1847774275300015

N° d'existence : 11753905175

PROGRAMME :

JOUR 1

LES HANDICAPS – LA REGLEMENTATION :

Les différents handicaps: P.M.R, auditifs, cognitifs, visuels, mentaux, sensoriels ou psychiques.

Les textes législatifs et réglementaires qui traitent de l'accès ERP handicapés.

- L'historique des textes précédant la loi du 11 février 2005
- Loi du 11 février 2005
- Les décrets d'application
- Les arrêtés relatifs à l'accessibilité
- Les circulaires d'application
- Les nouvelles obligations des gestionnaires d'ERP
- Les ERP concernés : nombre, importance
- Obligations de travaux et de mise en conformité
- Les échéances à respecter
- Les pouvoirs des commissions communales d'accessibilité des ERP
- Les dérogations éventuelles

JOUR 2

L'ACCESSIBILITE DANS SON ENSEMBLE :

- Les ERP les différents types, catégories.
- Les Installations Ouvertes au Public - IOP.
- Les Bâtiments d'Habitations Collectives - BHC.
- Les maisons individuelles - MI.
- La voirie-Les espaces publics
- L'environnement immédiat des locaux accessibles.
- Etude des contraintes architecturales créées par les textes
- Redimensionnement des accès, des pièces.
- Etude de cas concrets. Relevés de mesures, schémas cotés. Relevés des anomalies, descriptif technique .

Trame de diagnostic papier et support EXCEL remises aux stagiaires.

- Bien définir les limites de la mission (devis et ordre de mission)
- Les documents à réclamer avant de démarrer une mission
- Prendre en compte les observations des utilisateurs actuels
- Le matériel nécessaire pour la mission.

Moyens pédagogiques:

- Utilisation de matériel de diagnostic "ACCESSIBILITE"
luxmètre-sonomètre-jauge de force-niveau électronique à lecture de pente.
- Les préconisations suivant le type de handicap
- Les évaluations financières des travaux à engager(estimations chiffrées)
- Les limites de ces estimations
- Réaliser un diagnostic et établir le rapport (travail de groupe)

Méthode d'évaluation :

- Utilisation d'un logiciel de diagnostic "ACCESSIBILITE"
- Contrôle de connaissance par QCM

84 Quai de la Loire 75019 Paris

Tel : 01 42 01 10 51 / Fax : 01 42 01 19 29

SARL au capital de : 1000.00 € SIRET : 477 742 753 000 15 – code APE : 804D

TVA Intracommunautaire : FR 1847774275300015

N° d'existence : 11753905175